NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

112 N° 6 1990

Les trois chocs de la bioéthique

Jean-Louis BRUGUÈS (op)

p. 859 - 869

https://www.nrt.be/es/articulos/les-trois-chocs-de-la-bioethique-52

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Les trois chocs de la bioéthique

Tout le monde en conviendra volontiers: la conjoncture française est mauvaise pour le catholicisme. Largement, on nous décrit ce nouveau divorce entre l'Église et la société moderne. «L'Église s'obstine»: tel est le message que nous assènent les médias depuis des mois. Elle s'obstine à ne pas vouloir admettre à la communion les divorcés remariés, alors que le divorce est devenu un fait de société. Elle s'obstine à juger non conformes à l'idéal évangélique les relations sexuelles hors du mariage, principalement dans les cas dits de «cohabitation juvénile», alors qu'aujourd'hui, sur trente couples qui se présentent au mariage, un à peine reconnaît ne pas avoir «essayé». L'Église s'obstine encore à condamner les contraceptifs, quand nos contemporains revendiquent une sexualité «libérée». Son «immobilisme» ne devient-il pas à son tour condamnable, lorsque, en décourageant des campagnes publiques en faveur des préservatifs, l'Église expose tant d'êtres humains, tant de jeunes surtout, à ce nouveau mal du siècle, qui a pris les allures d'une épidémie galopante? En condamnant l'avortement, en s'opposant à la commercialisation de la pilule RU 486, l'Église s'obstine, enfin, en niant le droit, péniblement acquis par les femmes, de disposer librement de leurs corps.

Divorce avec la société tout entière ou divorce avec les seuls médias? N'assistons-nous pas à un nouvel épisode de cette longue lutte, par laquelle les médias cherchent à s'octroyer un magistère moral sur la conscience de nos contemporains? À moins que, dans la perspective d'une négociation devenue inévitable sur le contenu et les formes d'une laïcité réévaluée, l'une des parties ne s'attache à déconsidérer l'autre, pour affaiblir sa position; ainsi s'expliquerait, mieux que par les maladresses de quelques évêques, le caractère systématique des attaques répétées envers le catholicisme...

Il ne nous revient pas de réfléchir ici sur ces questions. Négligeons les péripéties; elles s'effaceront vite. Attachons-nous à l'essentiel. Or l'essentiel pourrait résider en ceci: nos contemporains ne comprennent plus l'éthique chrétienne. Serait-ce une raison suffisante pour se taire?

Me reviennent en mémoire deux réflexions. La première est très ancienne. Prononçant l'oraison funèbre d'Henriette-Marie de France,

Bossuet observait: «Les sages le prévinrent» — il s'agissait du roi Henry VIII d'Angleterre, qui s'apprêtait à introduire dans son pays et dans la chrétienté les bouleversements que l'on sait —, «mais les sages sont-ils crus en ces temps d'emportement, et ne se rit-on pas de leurs prophéties[1]?» «Prophétie»: la clé est peut-être là, qui nous aidera à interpréter la conjoncture présente. Ce mot est repris par un autre chrétien, protestant, Jacques Ellul. Pourquoi parler? Réfléchissant sur cette mission prophétique, qui incombe à tous les chrétiens de par leur baptême, il écrit: «Les chrétiens et l'Église sont chargés d'avertir le peuple. Ils sont responsables de cet avertissement, ils supporteront la condamnation s'ils ne le font pas[2].» Mais quelle prophétie lancer? Quel avertissement donner?

Retenons ici le seul exemple de la bioéthique et, plus particulièrement, celui de la fécondation artificielle. N'en déplaise aux minimalistes, la «fécondation 'in vitro' avec transfert d'embryons» (fivete) ne soulève pas une tempête en éprouvette. Elle ne constitue ni un épiphénomène, ni une mode médicale passagère; «... la reproduction humaine hors sexualité représente et révèle une rupture, un changement, préparés de longue date, mais aujourd'hui visibles, de l'ensemble de nos représentations fondamentales de la vie, du corps, de l'être, de l'alliance, de la filiation, en bref, du sujet lui-même dans sa multidimensionnalité[3].» Personne ne devrait ignorer les graves enjeux des nouvelles techniques de procréation humaine artificielle. Au colloque international qui se tenait à Rambouillet, le Président de la République fit parvenir, le 18 avril 1985, le message suivant: «Aucune de nos sociétés dites développées ne peut échapper, devant le progrès de la science, à une réflexion sur les valeurs qui fondent notre identité. Au fond, l'histoire des droits de l'homme qui suscite à juste titre tant de passions, c'est l'histoire d'une conquête, l'idée de personne humaine. Que faire alors lorsque cette notion de personne peut être modifiée par la science? Que deviennent les concepts aussi fondamentaux que la vie, la mort, la parenté[4]?»

Quelle prophétie lancer? Quel avertissement donner?

Ceux-ci peut-être. Nous manquons encore de recul, certes. N'oublions pas que le premier «bébé-éprouvette» est né en 1978, il y a tout juste douze ans. Mais, d'ores et déjà, nous pouvons affir-

1. BOSSUET, *Oeuvres,* Paris, Gallimard, 1961, p. 63.
2. J. ELLUL, *Les combats de la liberté,* Paris, Centurion; Genève, Labor et Fides, 1984, p. 123.
3. J.-L. BAUDOUIN & C. LABRUSSE-RIOU, *Produire l'homme, de quel droit?* Étude juridique et éthique des procréations artificielles, Paris, P.U.F., 1987, p. 249.
4. Dans *Le Monde* du 28 avril 1985.

mer que la fivete ouvre des perspectives abyssales. Elle a provoqué un triple choc. Elle confirme une triple primauté: — la primauté du faire sur le sens; — la primauté du désir sur le droit; — la primauté de la volonté sur l'être.

I. - La primauté du faire sur le sens

> Labourant son champ, un paysan fut surpris, un jours, par le bruit d'un cheval lancé au triple galop. Levant la tête, il aperçut alors un cavalier qui, ayant perdu rênes et étriers, se cramponnait à la crinière de sa monture.
> — Où vas-tu si vite? lui cria-t-il?
> — Eh, demande-le à mon cheval[5]...

Brossons deux portraits. Le premier serait celui de l'homme de la *technê*. On dirait un cavalier. Emporté par le progrès de sa monture, je veux dire de la technique, il entraîne avec lui toute la société occidentale de ces trois derniers siècles, à une vitesse qui l'étonne lui-même. Il s'en grise. Il s'admire. Oublieux du passé, il perçoit toute chose comme inédite. La durée lui est devenue opaque et ennuyeuse: il ne saisit que dans l'instant. Il lance sa vie comme une promessse et sa devise claque comme un défi: ce qui est techniquement possible, pourquoi ne pas le faire? Depuis le siècle dernier, avant peut-être même, s'est forgé un syllogisme qui demeure encore le postulat de base des techniciens. Majeure: malgré quelques inconvénients réels, comme certaines perturbations apportées dans les comportements et les mentalités, l'évolution sociale des temps modernes doit être appréciée comme représentant un progrès global pour l'homme. Mineure: la technique a été le moteur de cette évolution, au point qu'on a pu qualifier les sociétés occidentales d'éminemment techniciennes. Donc, tout progrès technique induit, plus ou moins directement, un progrès humain. En appliquant ce syllogisme à la procréation artificielle, on parvient à la formulation: la fivete étant un progrès technique, puisque naît un enfant qui se refusait à venir naturellement, elle ne peut que constituer un progrès global, donc moral, pour les hommes qui ont la chance d'être nos contemporains, même si des inconvénients mineurs et des risques de dérapage ne sont pas à négliger.

Or, après l'avoir écartée pendant longtemps, ce cavalier se tourne maintenant vers l'éthique. Il a bien perçu les enjeux des manipula-

5. Fable tibétaine rapportée par le Vénérable THICH THIEN CHAU.

tions introduites par la technique. Il réclame une réflexion morale et suscite la création, puis la multiplication des «comités éthiques».

Cette demande est proprement extraordinaire. L'un des pionniers de la fivete, le biologiste J. Testart, n'assure-t-il pas que «plus que jamais, le philosophe est l'ami le plus vigilant de l'homme[6]...»? Cette demande est aussi une chance. Les théologiens, l'Église sauront-ils la saisir?

Mais il faut immédiatement observer encore ceci: au moment même où notre cavalier — les chercheurs et les praticiens de la fécondation artificielle — appelle le philosophe et le théologien à réfléchir avec lui, il tente de bâtir, à l'intérieur même de son mode de pensée et de sa conception du monde, une éthique inédite, une «éthique maison», en quelque sorte. Celle-ci se présente tantôt comme «une éthique de la pure subjectivité», faisant de la conscience individuelle l'instance ultime du jugement moral, le roc de bronze contre lequel se brisent les normes et les prescriptions venant d'ailleurs ou de plus haut, tantôt comme une «éthique conséquentialiste», version rajeunie du vieil utilitarisme, qui trouve son critère moral dans l'appréciation des seules conséquences. Avec elles, Protagoras savoure sa victoire tardive. Rien n'est vrai, rien n'est absolu. Tout est instable. L'homme est la mesure de toute chose. L'opinion et le maniement des mots font l'arbitrage. Chez ces maîtres d'une société technicienne, «le désir de faire le monde l'emporte sur celui de s'approprier le sens» (M. Yourcenar).

Que peut dire le théologien? Comment nouer le dialogue avec l'homme de la technique? Comment ne pas reconnaître que l'éthique de la pure subjectivité, tout autant que le «conséquentialisme», empêchent ce dialogue? Le théologien est un gardien du sens. Nous pourrions nous amuser à le dépeindre sous les traits d'un paysan, qui a les deux pieds sur terre, mais qui n'hésite pas à regarder vers le ciel «d'où lui vient le secours». Il propose de lire le monde comme création. Parce qu'il y a création, il y a «projet divin», donc sens. Il ne met pas des barrières religieuses à la recherche des scientifiques, ni aux manipulations des techniciens. Aux uns et aux autres, il suggère de se comporter, non pas en maîtres de la vie, mais en intendants, soucieux de faire avancer l'humanité par leur art et convaincus des périls de pratiques qui ne seraient qu'artifices. L'art construit l'humain, l'artifice le corrompt. Notre paysan invite à jeter sur

6. J. TESTART, *Les morts du genre humain*, dans *Revue de Métaphysique et de Morale* 92 (1987) 360.

l'homme un regard émerveillé et respectueux. Tout homme, créé à l'image de Dieu, est digne. Tout homme, y compris dans son corps, est sujet de droits, auxquels ne peut s'opposer une société, sans miner, en même temps, sa propre légitimité morale. Le paysan sait qu'un patrimoine n'est jamais définitivement acquis. Lui, qui garde en mémoire les tribulations du passé, plaide en faveur d'un progrès moral vrai. Il dénonce ce nouveau parfum de manichéisme qu'exhale notre société. Il plaide en faveur du corps humain. Cette étreinte des corps, à l'éclosion de notre être, a-t-elle un sens éthique profond? S'est-elle contentée de provoquer notre venue au monde, lançant, en quelque sorte, de la manière la plus neutre, un processus qui se déploira ensuite dans une autonomie totale? Ou bien a-t-elle «marqué» ce processus et imprimé en elle comme un programme ou un message qu'il faudra déchiffrer tout au long de l'existence, parce qu'il contiendra la clé de notre identité? Entre ces deux hypothèses, entre ces deux anthropologies, notre paysan ne balance guère. Il lit l'acte sexuel comme un échange et comme un don. Pour cette raison, cet acte n'est jamais banal, ni même banalisable. Le théologien croit que l'acte fondateur recèle une exigence éthique: c'est parce que nous avons été donnés à nous-mêmes que nous ne réussirons notre vie qu'en la convertissant en don. Le don est constitutif de l'être[7].

Le paysan se permet d'alerter ses concitoyens: le désir risque de l'emporter sur le droit.

II. - La primauté du désir sur le droit

Contrairement à ce que l'on entend dire, la fivete ne guérit pas de la stérilité; elle la contourne. À ses débuts, elle visait à compenser la stérilité féminine. En dix ans, nous avons assisté à une évolution spectaculaire. La fécondation artificielle est devenue aujourd'hui, non plus seulement un moyen de lutte contre la stérilité, mais une alternative à la procréation naturelle. On l'utilise comme procréation de convenance. Des praticiens, comme J. Testart, regrettent et critiquent une telle évolution. Or, nous semble-t-il, celle-ci était inévitable. Pourquoi?

La fivete n'est pas «une technique au service de la vie», expression fréquente et pourtant fallacieuse. Elle ne se place pas au service de

7. Ces analyses, présentées trop brièvement ici, sont développées dans notre ouvrage, *La fécondation artificielle au crible de l'éthique chrétienne*, Paris, Fayard-Communio, 1989.

«l'irrésistible désir de naissance», pour reprendre le titre d'un livre du Docteur Frydman, l'un des pionniers français de la fécondation «in vitro»: l'enfant n'existe pas; il ne peut manifester aucun désir sauf, peut-être, celui de ne pas venir, précisément. Le désir doit donc être attribué aux adultes, et à eux seuls. Il ne découle pas d'une maladie, puisque l'infertilité n'en est pas une, mais d'une souffrance. Une souffrance bien réelle. Une souffrance bien ancienne aussi, puisqu'elle affectait déjà Abraham, le père des croyants (*Gn 16,* 1). Ni cette souffrance, ni le désir d'enfant qu'elle suscite ne sont moralement suspects, bien sûr. Mais un désir humain, quel qu'il soit, ne tire pas sa valeur morale de son caractère impérieux. Un désir impérieux n'est pas pour autant un droit impératif. Il a besoin d'être humanisé, évangélisé même. Pour devenir vraiment humain, donc moral, il doit respecter l'autre en son identité et en son originalité. Pas de droit sans respect de l'altérité. Respecter l'altérité, c'est d'abord respecter les droits de l'autre.

Avec la fivete hétérologue, le désir de l'enfant prime les droits. Les droits de l'enfant d'abord, puisqu'on le prive du droit moral à la connaissance de ses origines, l'une des sources de son être lui demeurant définitivement scellée. Les droits du conjoint, ensuite, puisque, dans la vision catholique du moins, chacun des époux a droit à l'exclusivité du corps de l'autre. Le désir l'emporte, enfin, sur le devoir du donneur (don de sperme, don d'ovocyte): comment pourrait-on reconnaître, comme moralement légitime, l'attitude de celui ou de celle qui contribue directement à mettre au monde un enfant pour s'en désintéresser ensuite, pour l'abandonner?

Même avec la fivete homologue, on peut redouter que l'altérité ne soit menacée, sinon blessée, de manière évidemment moins dramatique. Elle substitue, en effet, un acte technique à l'acte sexuel. Elle prive l'enfant de l'acte fondateur, tel que nous l'avons analysé brièvement plus haut. Qui peut certifier que cette substitution est de peu d'importance? Manquant son origine, l'enfant risque de ne pas savoir lire sa véritable nature humaine. N'étant plus le fruit d'un don, saura-t-il déchiffrer le sens de sa vie, qui est précisément de se donner? Il faut se rappeler que, d'une part, tout désir humain aspire, par nature, à la toute-puissance, selon l'analyse profonde de S. Freud, et que, d'autre part, dans une société technicienne comme la nôtre, la technique porte les rêves humains de perfection. En faisant appel à la technique, ce désir, intentionnellement tout-puissant, entre dans le domaine de l'illusion: éviter la reconnaissance, toujours coûteuse et parfois frustrante, de l'altérité de l'enfant. En effet, on ne

«commande» plus l'enfant, comme dans la procréation naturelle; on va le confectionner jusque dans le détail. On choisira son sexe, et jusqu'à la couleur de ses cheveux. On rejettera l'être qui s'annonce avec une malformation, même insignifiante. L'intervention de la technique ne pouvait pas ne pas déboucher sur la revendication d'un «enfant parfait». Dans le présent débat, ce n'est pas pourtant un théologien, mais une psychanalyste, qui manifeste la plus grande lucidité. Elle explique que

> l'incarnation dans l'union sexuelle n'est pas seulement un fait de nature: pour l'espèce humaine, cette union est le lieu même de l'expérience de la différence... Modèle de toute altérité, de toute différence, elle ancre notre origine dans le rapport à l'autre. Et dans cet écart originaire plonge toute possibilité de pensée... Si l'homme déplaçait le lieu de son origine de l'a-maîtrise et de l'altérité pour le placer sous le signe de l'Emprise, ce n'est pas seulement à sa façon de se reproduire qu'il toucherait, c'est à sa capacité de penser[8].

J'ajoute que de ce déplacement du désir de l'enfant à l'exigence d'un enfant normalisé, le sage et le prophète, aperçus au début de notre exposé, se doivent de dénoncer et la tentation et l'horreur.

Ces considérations nous amènent à voir dans la non-dissociation entre la procréation et l'acte sexuel la meilleure garantie pour l'enfant de la reconnaissance de son altérité. Ne pourrait-on pas formuler un nouveau droit moral: celui pour l'être humain d'être conçu dans et par un acte sexuel?

J'ai signalé, un peu plus haut, l'évolution par laquelle la fivete tendait à devenir une procréation de convenance. J'ajoutais que cette évolution était inévitable. La raison en est maintenant saisissable: dans une société moderne, le désir subjectif tend à se présenter comme un droit. Désirer un enfant, que l'on soit fertile ou infertile, revient à exiger du corps social qu'il mette en œuvre toute la technique disponible pour le satisfaire. Le désir absorbe le droit, il le fait sien, avant d'en revêtir l'apparence. C'est maintenant chose faite: pour beaucoup de contemporains, le «désir d'enfant» s'est mué en «droit à l'enfant».

8. M. VACQUIN, *L'amère victoire,* dans *Autrement* n° 90 (1987) 151. Du même auteur on lira avec plaisir *Frankenstein ou les délires de la raison,* Paris, F. Bourin, 1989.

III. - La primauté de la volonté sur l'être

La mise en concurrence des embryons entre eux et le sort des embryons dits «surnuméraires» nous obligent à nous pencher, une nouvelle fois, sur la question: qu'est-ce que l'embryon humain? Deux réponses sont concevables, diamétralement opposées.

La première est fournie par un courant néo-kantien qui, dans les pays anglo-saxons, est déjà devenue l'éthique dominante. Elle s'appuie sur un double postulat. Le caractère pluriculturel de nos sociétés interdit à l'éthique de se chercher des fondements métaphysiques, puisque tout le monde ne partage pas les mêmes convictions. Le concept de personne (concept métaphysique) est donc ramené à celui de personnalité (concept psychologique). Le second postulat résulte lui aussi de la nature même de nos sociétés: ces sociétés se caractérisent par une structure démocratique; il faut donc bâtir une éthique qui s'accorde à une telle structure. Des philosophes, dont H.T. Engelhardt[9] est sans doute le plus prestigieux, ont ainsi proposé une «éthique procédurale»: puisque rien n'est absolu, je vous expose mon point de vue et tâche de comprendre le vôtre; nous nous mettons d'accord sur un statut, toujours provisoire, toujours révisable. Soit dit en passant, l'«éthique procédurale» fait de la tolérance la vertu morale par excellence; elle se montre allergique à tout argument d'autorité. Qu'est-ce que l'embryon? demandions-nous. L'éthique procédurale répond: l'embryon reçoit son statut de la volonté majoritaire, qui, authentifiée par l'autorité publique, en précise le contenu. C'est donc la volonté qui fait advenir l'humain. Selon le principe énoncé par Kant, les personnes seules doivent être respectées. La majorité de nos contemporains ne reconnaissent pas une personne, même potentielle, dans l'embryon; on peut donc faire de celui-ci littéralement ce qu'on veut: le garder, le soigner même, ou le rejeter, ou encore l'utiliser comme matériau d'observation et d'expérimentation, voire l'employer à des fins thérapeutiques, comme réserve d'organes ou de tissus.

L'éthique chrétienne apporte une réponse tout à fait autre. Elle s'appuie sur le concept de «nature humaine». Que ce concept soit devenu par trop polymorphe et qu'il se heurte, dès lors, à l'incompréhension de bien de nos contemporains, nous le voyons bien. Si nous le conservons, ce n'est pas par souci de fidélité à une tradition théologique, mais parce qu'il rend le service inestimable de garantir

9. Cf. H.T. ENGELHARDT, *The Foundations of Bioethics*, New York, Oxford University Press, 1986.

à la personne humaine une dignité intrinsèque, indépendante de toute reconnaissance par autrui. L'embryon jouit déjà, en tant que tel, de cette nature. Il ne devient pas humain, il se produit comme humain, de la même manière que le gland ne devient pas chêne, il se produit comme chêne. Tertullien l'avait énoncé: «Il est déjà homme celui qui doit le devenir.» Sa transcendance, fondement ultime des droits, l'embryon ne la reçoit pas d'autrui; il la possède, totale ou en puissance, par lui-même, de par sa vocation spirituelle, dès l'éclosion de son existence. Dès lors, l'embryon ne saurait être ni vendu, ni cédé. Il ne devrait pas devenir un objet d'expérimentation ou d'utilisation.

Le biologiste Testart compare le technicien à une taupe. «La taupe, écrit-il, est assise sur le monticule qu'elle a fabriqué en creusant ses galeries et, de ses yeux myopes, elle regarde s'envoler l'oiseau fivète[10].» Qui suivra le vol de cet oiseau? Non pas la taupe, bien sûr, que la myopie empêche de voir plus loin que la technique. Mais un autre oiseau, l'oiseau de la sagesse. Voilà pourquoi, on pourrait proposer la chouette comme emblème de l'éthique: la chouette, prête à tout arracher à l'empire de la nuit, prête aussi, parce qu'elle est un oiseau de proie, à tout dépecer, à tout porter à la lumière aveuglante — aveuglée elle-même des deux soleils jaune d'or de ses yeux écarquillés, de ses «yeux pers, bleus ou verts, hésitant entre ciel et terre», comme dit le poète.

La chouette est un oiseau de proie. On trouvera peut-être ces pages froides, cruelles même. Tel est le drame de celui qui entre en éthique. Sans cesser de compatir à la souffrance des siens, il se doit de rappeler, à temps et à contretemps, les «chemins de l'être», pour parler comme Heidegger, ou les conditions de la quête du Bien, pour choisir une expression plus classique, ou encore les exigences de notre métier d'homme, définition que je donnerais le plus volontiers de l'éthique. Il ne peut que désigner la faute. Mais culpabilise-t-il pour autant? Dans le présent débat, l'Église ne se présente ni comme juge, ni comme un arbitre. Elle plaide, elle se fait avocate, elle prête sa voix à ceux qui précisément, n'ont pas de voix. Elle suit son Maître lorsqu'il déclarait à la femme adultère: «Moi, je ne te condamne pas. Va et désormais ne pèche plus» (*Jn 8*, 11).

En elle-même, dira-t-on, une manipulation humaine visant à compenser l'infertilité d'un membre du couple, sinon des deux, devrait être considérée comme moralement légitime. Le principal argument invoqué frappe par sa simplicité: le désir d'enfant est un désir esti-

10. J. TESTART, *L'œuf transparent*, Paris, Flammarion, 1986, p. 93.

mable; la technique se porte au secours de ce désir; on doit donc tenir pour valide le but recherché[11]. Les médias ont choisi le sensationnel. Ils cultivent les bons sentiments, voire le miraculeux, lorsqu'ils annoncent qu'une femme s'est offerte à porter l'enfant de sa sœur jumelle. Peut-on imaginer générosité plus grande? On est prié de s'extasier, quand on apprend que deux jumelles sont nées, en Nouvelle-Zélande, à deux années d'intervalle: on a stoppé l'histoire d'un de ces «bébés qui venaient du froid», tandis que l'Histoire, elle, suivait son cours. Comment ne pas se récrier d'admiration en découvrant les photographies d'«une grand-mère sud-africaine enceinte de ses trois petits-enfants»? Ah, la belle famille que voilà, dans laquelle, grâce à la fécondation artificielle et à l'abnégation du dévouement grand-maternel, vont naître des enfants qui seront les frères et les sœurs de leur propre mère, comme de leur oncle, les oncles et les tantes de leur propre frère, enfin, les fils et les filles de leur propre grand-mère!

Nous avons voulu suggérer que la simplicité évoquée n'est qu'apparente, puisque, en réalité, la bioéthique provoque trois chocs décisifs. On saluera le courage du «père de laboratoire» du premier «bébé-éprouvette» français, qui osait écrire dans un article retentissant:

> Face à la désinformation qui constitue la règle en ce domaine, nous dirons que, mesuré de bout à bout, le taux moyen d'accouchements par tentative est, de façon certaine, très inférieur à 7%... Les accidents ne sont jamais évoqués, sauf dans les couloirs des congrès. ...Les indications de la F.I.V. ne cessent de s'élargir: elle tend à devenir une étape ordinaire de tout parcours d'infécondité. Ainsi, inventée pour remédier à la stérilité par absence ou occlusion des trompes, la F.I.V. est aujourd'hui proposée pour pallier presque toutes les formes d'infécondité: somatique ou psychologique, masculine ou féminine, démontrée ou incomprise... C'est un engrenage terrifiant, dont il est de plus en plus difficile de s'extraire au fur et à mesure qu'on s'y enfonce: plus on en fait, plus on en souffre, moins il est acceptable d'en sortir sans résultats et plus on continue. Parler de 'choix', de 'libre décision', de consentement éclairé pour les patient(e)s, relève d'un grossier abus de langage. Il s'agit plutôt de l'exploitation du désir d'enfant de ces couples, sans libre choix de leur part... Terminons sur trois points: 1. L'éthique est bien autre chose qu'un gadget ou un paravent. 2. La stérilité n'est pas une vraie maladie; en guérit-on d'ailleurs avec un enfant? 3. Dernier point tragiquement paradoxal: la plupart des femmes entrent en bonne santé pour résoudre un problème (l'absence d'enfant); or elles en 'sortent' et malades physique-

11. On se rappelle l'accueil généralement négatif réservé en France à l'Instruction romaine *Donum vitae*, du 10 mars 1987.

ment et malades psychiquement, et enfin, dans la grande majorité des cas, sans enfant[12].

Notre intention était peut-être voisine. Nous voulions souligner, pour le dénoncer, ce qu'il faut bien appeler le messianisme de la technique. Alors que se sont effacées les idéologies et affaiblies les références religieuses, nos contemporains ont reporté sur la technique leur soif de délivrance. Ils ne lui demandent pas la consolation, mais la fin de toute souffrance. Ils l'ont divinisée. Les sages et les prophètes ont toujours averti que le prix à payer pour l'idolâtrie était terrible. Aujourd'hui, expliquait Heidegger, l'essence de la technique est devenue pour l'homme le suprême danger, car elle obscurcit le fond d'où il procède[13]. Au lieu de recevoir tout et soi-même du projet de l'être, le contemporain ne rencontre jamais que ses propres projets et se place lui-même au centre. Il s'enfonce alors, de manière toujours plus irrémédiable, dans l'oubli de l'être, dans l'inauthenticité. Le progrès a pris valeur d'obligation. Comment empêcher que ce progrès, non pas en lui-même, bien sûr, mais par l'idolâtrie dont on l'entoure, ne tire de ses cendres l'inexorable Destin de nos aïeux, grecs et latins? Ce Destin est sans pitié. «On se bat sans espoir contre le Destin», faisait dire Sophocle à Créon[14]. Parce qu'il est espérance, le christianisme ne peut pas ne pas lui livrer bataille, une nouvelle fois.

F-33082 Bordeaux
205, rue de Saint-Genès

Jean-Louis BRUGUÈS, O.P.
Membre de la Commission théologique internationale

Sommaire. — Les médias cultivent volontiers le merveilleux en rapportant les progrès inouïs réalisés par l'application de la biologie à la procréation humaine. Cet enthousiasme ne devrait pas dissimuler les implications d'une technique comme la fivete: elle consacre la primauté du faire sur le sens, du désir des adultes sur les droits de l'enfant à naître; elle oblige à reposer la question de la nature de l'embryon humain; elle marque le triomphe de l'éthique procédurale et des théories qui placent la reconnaissance d'autrui à la source de la personne.

12. Dans *Le Monde* du 17 décembre 1988.
13. Cf. M. HEIDEGGER, «La question de la technique», dans *Essais et conférences,* Paris, Gallimard, 1958.
14. SOPHOCLE, *Antigone,* v. 1106, Paris, Les Belles Lettres, 1984.